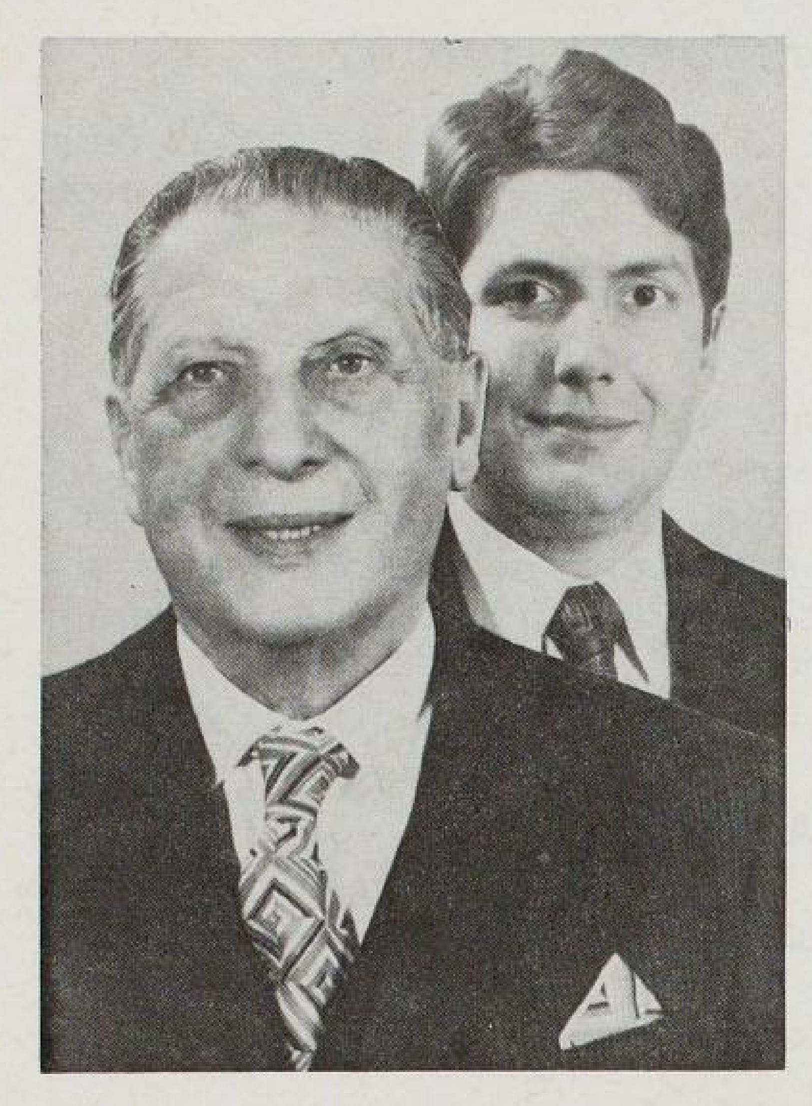


Docteur Antoine LACROIX et son suppléant éventuel, Jean-Claude DENNE, Réformateur, Membre du Conseil politique national du Centre démocrate.

Le Docteur Antoine LACROIX

est né le 9 mai 1901 à Saint-Hilaire (Allier). Cinquième fils d'un ouvrier mineur, il fut élevé dans une famille très unie. Marié à 24 ans, il puise dans son foyer la force morale nécessaire à son activité professionnelle et à ses actions publiques.

Interne en chirurgie à l'hôpital Paul-Brousse, il est docteur en médecine en 1927. Il crée la première clinique de la banlieue sud. Complétant cette œuvre, il est le « père » des maisons de santé conventionnées en 1946. Elles assurent la gratuité des soins aux assurés sociaux.

Pendant la guerre 1939-1945, il cache de nombreux jeunes en Bourbonnais, sa région natale, et, en sa qualité de chirurgien des Corps Francs nationaux, il soigna les blessés des maquis de France. Il est alors médaillé de la Résistance et reçoit la croix de Guerre avec palme.

Elu conseiller général de la Seine en 1945 avec la coalition des socialistes et des gaullistes (avec l'accord de toutes les sections S.F.I.O.).

Maire du Kremlin-Bicêtre depuis le 27 octobre 1947 par 3 socialistes et 11 R.P.F. dont des radicaux (en plein accord avec la section socialiste du Kremlin-Bicêtre et l'approbation du M.R.P.).

Député en 1958 battant avec 5 000 voix d'avance Marie-Claude Vaillant-Couturier.

LA FRANCE A BESOIN DE REFORMES

Quinze années de pouvoir ont érodé la majorité actuelle, réduit la progression du pouvoir d'achat des familles françaises. Nous rétablirons l'équilibre entre le législatif et l'exécutif.

IL EST TEMPS DE METTRE L'ETAT AU SERVICE DE L'HOMME

L'économie doit être orientée pour garantir à chacun la sécurité ; l'argent public doit être affecté à l'amélioration du bien-être de chacun, à sa formation, aux équipements collectifs ; l'administration de l'Etat doit être mise au service de tous et les responsabilités doivent être décentralisées pour encourager le dynamisme de la vie politique locale ; des moyens doivent être donnés aux parlementaires pour contrôler la date et le texte des décrets d'application des lois par la création d'une commission permanente composée de députés et de sénateurs afin que soit respectée l'intention des élus du peuple.

POUR QUE TOUS LES HOMMES PUISSENT VIVRE DANS LA DIGNITE

Nous nous engageons à lutter pour les objectifs ci-après :

- Un effort prioritaire pour améliorer le sort des personnes âgées ;
- La garantie d'un revenu minimum de 1 000 F par mois ;
- Le développement des transports en commun pour répondre aux besoins des travailleurs, en particulier de banlieue à banlieue ;
- La construction d'un nombre suffisant de logements sociaux ;
- La multiplication des crèches et des écoles maternelles ;
- L'application réelle d'un statut juridique et social plus juste pour les femmes ;
- La construction d'hôpitaux et l'harmonisation de l'hospitalisation publique et privée ;
- La construction d'établissements d'enseignement, d'équipements sportifs ;
- Le développement du téléphone ;
- La restructuration des relations dans l'entreprise fondée sur le principe de l'autogestion ;

- Le développement des voies de communication (autoroutes, canaux...) ;
- Attribution au tiers monde des bénéfices provenant de gisements internationaux pour l'éducation technique des peuples en cours de développement en vue de la mise en valeur pour eux et par eux de leurs richesses naturelles ;
- Création d'une monnaie internationale convertible.

Ces objectifs sociaux exigent, pour être atteints, que le pouvoir soit mis à la portée des citoyens, dans les communes, dans les départements, dans les régions. Ils ne peuvent être atteints que si la France accepte la logique de la réalité européenne : l'Europe est nécessaire à la souveraineté des peuples européens, donc à notre indépendance. Elle est aussi nécessaire à la paix et à la justice dans le monde. Elle est enfin nécessaire à notre développement économique et social.

VOTRE DEPUTE DOIT VIVRE PARMI VOUS

Les légitimes préoccupations qu'inspire la politique nationale ne doivent pas faire oublier les problèmes locaux. Un député doit œuvrer pour la réalisation des investissements correspondant aux besoins des habitants de sa circonscription.

La garantie qu'apporte à cet égard un homme qui consacre depuis vingt-huit ans une grande partie de son activité à l'aménagement du cadre de vie des habitants de notre banlieue, est très grande. Les nombreuses réalisations de la ville du Kremlin-Bicêtre portent témoignage.

Vos préoccupations essentielles sont actuellement :

- La construction de nombreux logements sociaux ;
- La libération des terrains militaires de Bicêtre et des Hautes-Bruyères ;
- La réalisation d'un lycée intercommunal ;
- L'atténuation des nuisances de l'autoroute H 6 ;
- L'amélioration de la desserte, par les transports en commun, de Villejuif et de liaison avec la Préfecture.

Le Docteur LACROIX connaît bien ces problèmes, puisqu'il a proposé, en 1946, le prolongement du métro jusqu'à Orly. Un mandat de député lui donnera les moyens de les résoudre.

DEMOCRATE SOCIALISTE, le Docteur Antoine LACROIX est le seul candidat capable de battre les communistes. Il se présente à vos suffrages avec le soutien du Mouvement Réformateur et du Centre National des Indépendants parce qu'il a la ferme conviction qu'il peut rallier tous les électeurs non communistes, comme il l'a déjà fait.

Les électeurs socialistes sont stupéfaits d'entendre le secrétaire général du Parti Communiste préciser qu'il est le seul garant de l'application du programme commun...

Les vrais socialistes ne contribueront pas à l'élection du secrétaire général d'un parti éternel adversaire de leur idéal démocratique.

Tous les électeurs avisés voteront dès le premier tour pour le seul candidat capable de faire l'union des patriotes.

Dès le 4 mars 1973, votez utile et efficace, votez Antoine LACROIX, candidat de l'économie au service de l'homme. Le candidat du changement dans le calme.

Vu, le candidat,

Imp. Art. Gentilly